

## Offre MAPA (Marché à Procédure Adaptée)

# REGLEMENT DE CONSULTATION POUR L'ORGANISATION D'UN SÉJOUR SCOLAIRE SPORTIF DANS LES PYRÉNÉES

### 1 – Dépositaire de l'offre

**COLLEGE JOSEPH REY**  
2, route de Garac  
31480 CADOURS  
05 61 85 63 07

**Pouvoir adjudicateur :**  
M. Gilles COLMAGRO, Principal

**Gestionnaire :**  
Mme Stéphanie MELLET  
gest0310008r@ac-toulouse.fr

**Professeur organisateur**  
Mme Emilie TREBOSC  
emilie-helene.trebosc@ac-toulouse.fr

**Comptable assignataire :** Monsieur l'agent comptable du collège de Cadours

**Date limite du dépôt des offres : le vendredi 22 septembre 2017 à 12h**

### 1 - Procédure

Cette consultation, régie par l'**article 28 du code des marchés publics**, fera l'objet d'une publication sur le site de l'AJI et le site du collège

<http://site.aji-france.com/>  
<http://joseph-rey.ecollege.haute-garonne.fr/le-college/gestion/marches-publics/>

### 2– Offre

Dossier en langue française qui devra contenir :

- Une lettre de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance RCP de l'organisme, la copie du certificat d'immatriculation, ou, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011, de l'arrêté de l'agrément ou la licence, la copie de la garantie financière.
- Un devis spécifiant le prix du voyage en fonction du nombre de participants, ainsi que le prix unitaire en fonction du nombre de participants comprenant au minimum, les conditions de transport, l'hébergement en pension complète, le programme  
Les prix détaillés du transport et de l'hébergement sont fermes et définitifs. S'ils ne peuvent l'être, en préciser les conditions.

*Pour ce voyage, les prestataires peuvent proposer un devis comprenant uniquement l'hébergement en pension complète et les activités, le collège se chargera alors d'organiser le transport des participants.*

- Les conditions financières en cas de désistement d'un ou plusieurs participants.
- Assurance annulation : l'offre doit prévoir une assurance annulation individuelle précise et détaillée indiquant les délais d'exécution. Le collège a déjà une assurance rapatriement. Proposer une assurance annulation collective et les conditions.
- Le présent règlement paraphé et signé
- **Forme de l'envoi** : envoi papier (en lettre recommandée avec accusé de réception) ou par mail (un accusé de réception vous sera envoyé)

### **3 – Critères de choix**

Qualité des produits : 40 %  
Qualité des services associés : 20 %  
Prix : 40 %

Pour tout renseignement d'ordre pédagogique, s'adresser au professeur organisateur

Pour tout renseignement d'ordre financier, s'adresser à la gestionnaire de l'établissement

### **4- Modalités de financement :**

Le projet de voyage est soumis à l'acceptation par le Conseil d'administration et validation de l'autorité de tutelle de l'établissement.

En cas d'accord, le contrat sera signé entre le prestataire et le collègue à la mi-octobre 2017.

**Le premier acompte de 20 % sera versé mi-novembre, le deuxième acompte de 40 % sera versé début mars et le solde de 40 % sera versé le départ.**

Pour le paiement des acomptes, merci de transmettre une facture et un RIB.

***Toute proposition reçue suppose l'acceptation par le prestataire des conditions financières, les prestations seront assurées dans le respect des règlements en vigueur***

Signature :